

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 juillet 2020 (matin)

Présidence de M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, F. MARTIN, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : N. FRICOTEAUX

Mandats de : J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 010

Compte administratif relatif à l'exercice 2019

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3312-5,

Vu le rapport N° **010**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

M. Nicolas FRICOTEAUX s'étant retiré au moment des votes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 18 abstentions),

- Arrête le Compte de gestion pour l'exercice 2019, en prévision et en réalisation ;

- Adopte, s'agissant, d'une part, du Budget Principal et, d'autre part, des Budgets Annexes (Espace muséographique de la Caverne du Dragon, Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches, Pôle archéologique, Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois), le Compte administratif pour l'exercice 2019 dans toutes les lignes ainsi que l'état des restes à réaliser.



Michel GENNESSEUX

MICHEL GENNESSEUX
2020.07.30 09:09:41 +0200
Ref:20200728_101002_1-2-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil
départemental
et par délégation, Le Directeur Général
des Services